



MALRIEU

SANITAIRE & CARRELAGE - MATÉRIEL ÉLECTRIQUE
ÉNERGIES RENOUVELABLES

Siège Social : BEL-AIR - 12032 RODEZ CEDEX 9 - Tél. 05 65 42 64 51

S.A.S. au Capital de 4.000.000 Euros

SIREN 414 802 728 - RCS RODEZ - SIRET 414 802 728 00017 - CODE APE 4674 B - N° GESTION 97 B 226 - No TVA : FR 46 414 802 728

e-mail : malrieu@malrieu.fr - Site Internet : www.malrieu.fr - Banque Populaire Occitane de Rodez FR76 1780 7006 0403 4213 6805 147 BIC / CCBPFRPPTLS

FACTURE "ORIGINAL"

ESPACE
Aubade
SALLE DE BAINS - CARRELAGE

www.espace-aubade.fr

N°	DATE	PAGE
7998570	31/12/25 14:30:02	1
Client..... AR021		
Code..... F		
Devise..... EUR		
Immat. CEE.... FR 38 492409677		

E 005095 / P 014453 / L 000001

ARTQUERCUS SARL
LE VERDIER
46160 CAJARC

CODE ARTICLE	Désignation	Quantité	U.F.	Prix un	PRIX UNIT. NET	Montant HT	TVA
	N° Commande.... 9768073 N° BL.. 7083609 388 DATE BL : 9/12/25 Dépôt.. FICEAC Document saisi par DREVETON REMY Téléphone direct : 05-65-50-32-66				Vend MY	EUR	
P00141	MAMELON LAITON DOUBLE MALE EGAL Ø 3/8" Ecopart. PMCB. 2A2	10,000	PIEC	0,68	0,62	6,20	8
	Montant 0,0032				Total du BL	6,21	
	N° Commande.... 9789106 N° BL.. 7098734 201 DATE BL : 26/12/25 Dépôt.. FICEAC Document saisi par VIALARD STEPHANE Téléphone direct : 05-65-50-32-65				Vend HG	EUR	
E19352	FICHE PLEXO 3P+T - 20A - VRAC	2,000	PIEC	22,50	19,38	38,76	8
E64756	PRISE 3P+T ETANCHE PLEXO COMPLET SAILLIE GRIS - 20 A	1,000	PIEC	47,12	41,23	41,23	8
REP	Ecopart. PMCB. 2A2	1,000			Total du BL	79,99	
					0,01	0,01	

PAIEMENT - ACOMPTE
31/01/26
LCR SANS ACCEPTATION

FF	3,30
MT H.T.	89,50
Taux TVA	20,00
MT TVA	17,90

TOTAL NET A PAYER
107,40 EUR

VOIR NOS CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE AU VERSO.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : De convention expresse, est réservée la propriété des marchandises fournies jusqu'au dernier jour de leur paiement, conformément aux termes de la loi n° 60-335 du 12 mai 1960 et reprise par l'article 121 de la loi n° 85-98 du 25 janvier 1985 (dite loi Badinter).

RÉDUCTION DE PRIX : En cas de réduction déduite lors du paiement, seule la TVA correspondant au prix effectivement payé, ouvre droit à déduction.

ESCOMPTES - PÉNALITÉS : En cas de paiement anticipé, aucun escompte ne sera accordé. Pour tout paiement intervenant postérieurement au délai convenu et au délai de référence, il sera fait application d'une pénalité calculée prorata temporis moyennant un taux d'intérêts égal à trois fois le taux d'intérêt légal, (loi 2008-776 du 4/08/2008 applicable 1/01/2009), sans qu'un rappel soit nécessaire. Dès le 1/1/2013, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement sera due pour tout retard de paiement, article D441-5 créé par décret n° 2012-1115 du 2/10/2012, J.O du 4/10/2012.

ÉMARGEMENT

RÉFÉRENCE A RAPPELER
AR021
F 7998570
107,40 EUR